

Tunis, le 16 juin 2011

# COMMUNIQUE

Suite à l'incident survenu le vendredi 10 juin 2011 lors d'une manifestation d'un groupe de jeunes devant le siège de la Banque centrale de Tunisie, ayant pour objet l'endettement extérieur, la BCT réitère son respect pour le droit aux manifestations et la liberté d'expression, que la loi garantit et réglemente et considère que les citoyens ont le droit d'exprimer leurs opinions dans le respect des lois et partant, les réactions se doivent d'être mesurées.

Egalement, la BCT exprime sa surprise quant à la manière dont a réagi l'agent de la banque à l'encontre du groupe de manifestants contestataires hors du siège de la banque. En effet, l'agent en question s'est adressé aux manifestants et a communiqué avec eux, sans en avoir référé à la banque et sans que la BCT n'en soit informée.

La Banque centrale de Tunisie souligne à cet égard que l'intervention de l'agent de la banque représente un acte individuel qui n'engage que son auteur et ne reflète nullement la position de la BCT.